



Solidaires
Finances
Publiques90

Territoire de Belfort

infos
Fev 2025

Union
syndicale
Solidaires

Dans ce monde de la post-vérité où les valeurs s'inversent sournoisement, ne nous laissons pas bercer puis endormir par les petites musiques ambiantes du fatalisme, du repli sur soi, de la peur et de la haine.

Il est vital de nous rassembler, pour nous exprimer et pour écouter, pour comprendre les liens entre les choses, ces liens que ne nous expliqueront jamais ceux qui profitent de notre division et de notre apathie.

Il est vital de penser.

Alors pensons à l'ensemble que nous sommes, aux richesses de chacun·e et à ce qui nous rassemble.

Pensons aux sourires qu'on partage et aux pleurs qu'on console.

Pensons à refuser, pensons à résister puis à espérer. Pensons à semer pour récolter.

Pensons aux beaux jours et aux lucioles dans la nuit.

Et n'oublions jamais d'aider.

Parce que le monde a besoin de mains que l'on donne plutôt que de bras qu'Elon tend.

Syndiquons-nous, c'est urgent.



ELON MASK

SALAIRES : UNE AUGMENTATION CONFIRMÉE EN 2025

Les négociations salariales à la DGFIP du 6 mai 2024 ont abouti à une augmentation pérenne pour toutes et tous d'un montant de 550,50 € annuels bruts versé en deux tranches. Un gain de 330,30 € bruts annuels par agent sur 2024, et la seconde tranche correspondant à un gain annuel supplémentaire de 220,20 € bruts, dont la mise en paiement vient de se confirmer sur nos payes de janvier 2025.

Pour rappel, la proposition initiale de l'administration à l'ouverture des négociations n'était que de 3 points d'ACF soit 165,15 € bruts annuels. Les nombreuses séances de négociations ont permis d'augmenter l'enveloppe de 15 à 50 millions d'euros de manière pérenne et étendue à toutes et tous y compris aux contractuels·les.

Pour Solidaires Finances Publiques, ce n'est évidemment qu'une première étape indispensable pour faire reconnaître la technicité des personnels de la DGFIP.

TAXE D'URBANISME : ENCORE UN FIASCO !

Solitaires Finances Publiques estime le manque de recettes pour les collectivités locales entre 635 et 750 millions à minima !

Il manquerait actuellement à minima entre 635 et 750 millions d'euros dans les caisses des collectivités locales en raison des dysfonctionnements constatés dans l'émission des titres de taxes d'urbanisme résultant du manque de moyens accordés à la DGFIP.

Solitaires Finances Publiques alerte sur les conséquences concrètes pour le budget des collectivités locales du manque de moyens accordés à la DGFIP pour exercer ses missions.

Alors que l'État demande aux collectivités locales un effort de 2,2 milliards d'euros pour réduire le déficit des administrations publiques, il manquerait aujourd'hui dans leurs caisses à minima entre 635 et 750 millions d'euros, selon nos estimations, en raison des difficultés rencontrées par la DGFIP pour exercer une nouvelle compétence, la liquidation des taxes d'urbanisme !

L'article complet est à lire [ici](#).

La conférence de presse de Solitaires Finances Publiques du 29/01 est disponible sur [Youtube](#).



PRÉVOYANCE : SOLIDAIRES CONTINUE SON COMBAT POUR NE LAISSER PERSONNE SANS PROTECTION CONTRE LES RISQUES LOURDS !

Dans la Fonction Publique d'État, la prévoyance (incapacité de travail, invalidité, décès) n'est pas complètement garantie par les statuts. Le risque de « tomber à demi traitement » est redouté en plus des conséquences de la maladie.

Dans le privé, c'est d'abord la Sécurité sociale qui assure le versement des indemnités journalières de maladie et ensuite, la plupart des employeurs assurent, directement ou via le financement de contrats collectifs, la compensation des pertes de salaires en cas de maladie.

Dans la Fonction Publique, depuis des décennies, l'État-employeur a laissé les personnels sans protection complète : leurs mutuelles ont comblé ce manque en construisant un modèle spécifique fondé sur les principes de solidarité et de couplage santé/prévoyance.

Actuellement encore, le décret de 2007 fixe le cadre pour les ministères qui réfèrent des organismes complémentaires à la condition absolue que la couverture des risques santé et prévoyance soit obligatoirement couplée. La plupart des ministères ont toutefois laissé se déliter leur dispositif en jouant la concurrence entre mutuelles et assurances à but lucratif et en ne s'impliquant pas dans son suivi.

Quand le risque prévoyance, qui concerne les risques lourds, n'est pas couvert par le statut, l'employeur, la Sécurité sociale ou une complémentaire qui l'inclut automatiquement avec celui de la santé (couplage), alors peu de gens souscrivent une protection individuelle.

Les conséquences sont dramatiques :

- ✂ des personnes confrontées à la maladie qui perdent la moitié de leurs ressources
- ✂ des tarifs pour se couvrir qui explosent et enrichissent les assureurs

Solidaires Fonction Publique mène donc un combat sans relâche pour que le futur cadre fixé par l'Ordonnance de Montchalin pour la Protection Sociale Complémentaire (PSC) ne se limite pas à un mauvais copier/coller du dispositif dit de « l'ANI » dans le privé. Après avoir corrigé l'injustice qui excluait les retraité-es comme c'est le cas dans les entreprises, après avoir obtenu un panier santé de bon niveau comme minimum garanti dans tous les ministères, il faut maintenant obtenir la couverture Prévoyance pour toutes et tous.

Pour Solidaires, l'idéal est de le faire au travers de la **Sécurité sociale** et des statuts de la Fonction Publique. C'est le choix de la solidarité et de l'efficacité. Il s'oppose à une autre vision, celle qui revendique une Sécurité sociale minimale et plusieurs étages de complémentaires.

En attendant, il y a urgence à ne laisser personne sans couverture.

Solidaires Fonction Publique exige du gouvernement qui a imposé le modèle de la complémentaire obligatoire en santé de permettre d'y inclure la prévoyance obligatoire, c'est-à-dire qui couvre tout le monde, au meilleur tarif.

À défaut, lors du basculement dans le système obligatoire en santé, des milliers d'agents publics seraient livrés aux organismes complémentaires dont certains anticipent déjà l'échec de la prévoyance facultative pour garder leur « clientèle » en proposant toujours plus d'options et de frais supplémentaires.

Solidaires a porté, en 2024, un amendement au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État pour favoriser la prévoyance obligatoire dans tous les ministères : tant l'administration que le ministre de l'époque avaient soutenu que rien ne s'opposait juridiquement ni politiquement à ce que les ministères mettent en œuvre la prévoyance obligatoire. Le ministre déclarait même que c'était « le sens de l'histoire » et s'engageait pour qu'une « clause de revoyure » en 2026 fasse le bilan des premiers contrats en prévoyance, tant facultatifs que obligatoires.

Toutefois le ministère de la fonction publique n'a cédé que pour le ministère des finances publiques, en proposant à signature un avenant aux accords signés par les organisations syndicales qui ne permet qu'à Bercy de mettre en œuvre un contrat de prévoyance obligatoire. La DGAFP refuse obstinément de rouvrir les négociations sur ce thème malgré la demande répétée de cinq organisations syndicales dont Solidaires fonction publique.

Solidaires signera pourtant ce texte :

✂ **pour permettre la réalisation rapide de la couverture Prévoyance aux Finances, sans interruption entre la couverture du référencement qui se termine le 31 décembre et la couverture PSC qui s'impose le 1er janvier 2026 ;**

✂ **pour démontrer, par l'exemple aux Finances, que notre combat pour la Prévoyance pour toutes et tous est indispensable.**

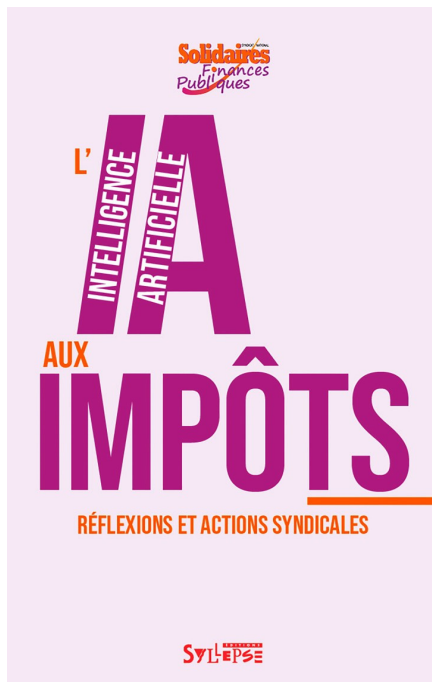
Solidaires Fonction Publique, à travers sa fédération Solidaires Finances, première organisation dans ce périmètre, va travailler à construire le bilan de la prévoyance obligatoire aux Finances, et de son absence dans les autres ministères. Solidaires Fonction Publique demande également, avec d'autres organisations, que ce bilan soit avancé dès que possible et alimentera les prochains comités de suivi de l'accord Prévoyance en ce sens.

À Belfort, Solidaires FiP organisera prochainement une **Heure Mensuelle d'Information pour vous tenir informés-es de ce sujet très important qui nous concerne toutes et tous.**

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : REFLEXIONS & ACTIONS

Le syndicat a publié en octobre dernier un ouvrage intitulé "L'intelligence artificielle, réflexions et actions syndicales" pour mettre en lumière un enjeu syndical crucial : l'impact de l'IA sur l'exercice des missions et des conditions de travail des agents et des agentes de la DGFIP.

L'intelligence artificielle est aujourd'hui sur toutes les lèvres. Tout le monde, ou presque, semble avoir un avis sur l'IA. Pourtant, une population reste curieusement absente ou du moins volontairement écartée de ces débats : les salarié.es et, en particulier, les agent.es de l'administration fiscale. La DGFIP s'efforce de se positionner comme un des fers de lance de cette course effrénée à l'innovation. Les projets d'IA s'y multiplient : algorithmes de contrôle fiscal, Foncier Innovant détectant les piscines non déclarées, etc. Les personnels y ont-ils été pleine-



ment associés ? Non.

Solidaires Finances Publiques, première organisation syndicale de la DGFIP, a-t-elle été écoutée, entendue ? Certainement pas.

Au-delà des arguments techniques systématiquement mis en avant, se posent de réels choix de société. Quel service public souhaitons-nous ? Quels moyens techniques et humains veut-on valoriser pour lutter contre la fraude fiscale ?

Solidaires Finances Publiques défend à la fois les compétences des personnels et une vision progressiste du service public. Si nous ne sommes pas opposés aux nouvelles technologies, nous refusons qu'elles soient déployées uniquement par souci d'économie et dans le but de supprimer des emplois. Ni technophobes, ni technophiles, Solidaires Finances Publiques propose une vision technocritique des outils d'intelligence artificielle dans la fonction publique.

Le livre est disponible directement sur le site de l'éditeur Syllepse, et c'est [ici](#).

À voir également : notre conférence de presse sur [Youtube](#).

ARRÊTS MALADIE : ACTE 2 LA VÉRITÉ DES PRIX !

Le précédent ministre de la fonction publique avait suscité la colère des agentes et agents publics en annonçant le passage à trois journées de carence des fonctionnaires et la baisse de 10% de la rémunération des personnels placés en congé maladie. Ces annonces ont largement contribué au nombre très important de grévistes le 5 décembre dernier.

Aujourd'hui, le gouvernement Bayrou sous la pression de cette mobilisation indique renoncer aux trois jours de carence. Ce faisant, il en reste toujours un, mais en plus, le gouvernement persiste à vouloir imposer la baisse de l'indemnisation des jours d'arrêts maladie de 10%.

Solidaires Finances Publiques a refait les comptes pour permettre à chaque agent.e de la DGFIP de mesurer l'impact financier de ces dispositions toujours aussi scandaleuses et injustes.

Christophe, Cadre C,
AAP 2ème classe,
8ème échelon,
1 semaine de grippe...
115 € de perte de salaire !

Thomas, contractuel B,
bronchite d'une semaine...
104 € de perte de salaire !

Maëlys, Cadre A,
inspectrice 6ème échelon,
15 jours de sciatique...
286 € de perte de salaire !

Matthias, Cadre A+,
inspecteur principal,
5ème échelon
1 mois d'arrêt pour une
opération du canal carpien...
738 € de perte de salaire !

Malika, Cadre B,
Contrôleuse 2ème classe,
8ème échelon
3 mois d'arrêt pour opération
d'une hernie discale...
942 € de perte de salaire !

**FAIRE LES POCHEs DES FONCTIONNAIRES
MALADES. VOILA COMMENT CE GOUVERNEMENT
ENTEND FAIRE DES ÉCONOMIES !**

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2025 : SOLIDAIRES À VOS CÔTÉS !

Voulant reproduire le modèle managérial du privé qui consacre l'individualisme comme outil «d'émulation», notre administration fait de l'évaluation individuelle des agent.es la pierre angulaire du déroulé de carrière : promotion, sélection, mobilité avec la multiplication des postes au choix, renouvellement de contrat et revalorisation du salaire des contractuel.les... Tous les actes de gestion sont regardés à l'aune du compte-rendu d'entretien professionnel (CREP).

**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES DÉFEND UN
TOUT AUTRE MODÈLE TOUT EN VOUS INFORMANT
ET VOUS ACCOMPAGNANT.**

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER !